



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET externe et troisième concours

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Anne GASNIER

Présidente du jury

Sommaire

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES	3
2- DÉFINITION DES ÉPREUVES	4
2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP - Section économie-gestion	4
2.2- TROISIÈME CONCOURS - Section économie-gestion	6
3- ADMISSIBILITÉ	7
3.1- ÉPREUVE DE SCIENCES DE GESTION (statistiques générales, sujet, observations générales, conseils aux candidats)	7
3.2- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE (statistiques générales, sujet, repères bibliographiques)	12
4- ADMISSION	26
4.1- ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats, exemples de sujets)	26
4.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats)	33
Annexe 1 – Arrêté de nomination du jury	39

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET externe	CAFEP externe	3^{ème} concours
Postes mis au concours	89	6	7
Candidats inscrits	665	132	528
Candidats présents	187	44	79
ADMISSIBILITÉ			
Candidats admissibles	119	15	18
Moyenne des présents	7,45	6.64	5.13
Moyenne des admissibles	9,34	9.47	10.58
Barre d'admissibilité	6.0	8.1	8.3
ADMISSION			
Candidats présents	99	15	15
Moyenne des présents	9.97	13.44	8.50
Moyenne des admis	12.12	15.24	13.07
Moyenne générale du dernier admis	9.55	14.55	10.27
Candidats admis	53	6	5

2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur le site « Devenir enseignant » (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>), le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

Pour l'enseignement de l'économie-gestion, plusieurs sites sont consacrés à la discipline. Parmi eux, voici ceux plus spécifiquement en lien avec l'option comptabilité et finance:

- Centre de ressources Comptabilité et Finance : www.crcf.ac-grenoble.fr
- Réseau CERTA « des ressources pour enseigner le numérique » : www.reseaucerta.org
- Réseau national de ressources pédagogique notamment en économie, droit et management : <https://cocom.ac-versailles.fr>

Leur consultation régulière est fortement conseillée pour la préparation au concours.

2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion

➤ Épreuves d'admissibilité

1.- Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

2. Épreuve de synthèse

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

➤ Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)
- Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie-gestion

Épreuve d'admissibilité : composition de sciences de gestion

(Première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du Capet d'économie et gestion)

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Épreuve d'admission : épreuve d'entretien à partir d'un dossier

(Seconde épreuve orale d'admission du concours externe du Capet d'économie et gestion).

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes, entretien : 30 minutes)
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

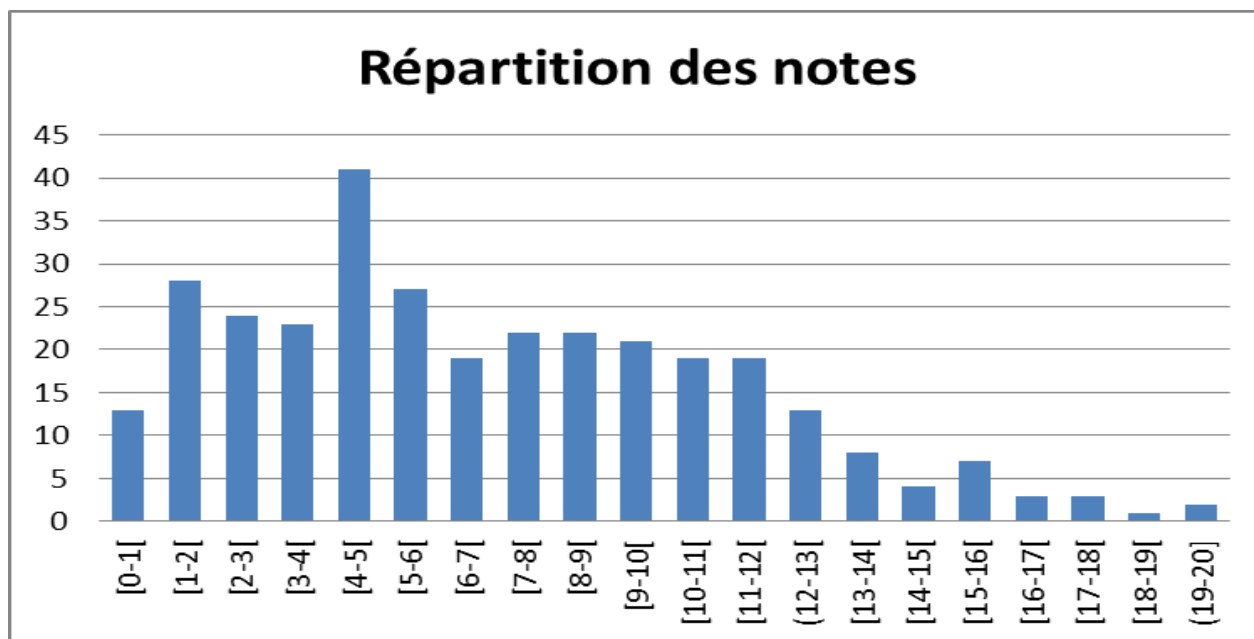
Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve d'admission doit, en outre, permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du sujet et dans ses réponses aux questions du jury

3- ADMISSIBILITÉ

3.1 – ÉPREUVE DE SCIENCES DE GESTION – Comptabilité et finance.

3.1.1- Statistiques générales 2019



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 5$	129	40.4%	40.4%
$5 \leq N < 8$	68	21.3%	61.7%
$8 \leq N < 10$	43	13.5%	75.2%
$10 \leq N < 12$	38	12.0%	87.2%
$12 \leq N < 14$	21	6.6%	93.8%
$14 \leq N < 16$	11	3.4%	97.2%
$N \leq 16$	9	2.8%	100%

Médiane : 6.20/20 – Écart-type : 4.3
La moyenne de l'épreuve est de 6.87/20.

*Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes :
7.11 en 2018, 6.86/20 en 2017 et 7.03/20 en 2016.*

3.1.2- Le sujet

Le sujet était structuré en quatre dossiers :

- Dossier 1 - Opérations d'exploitation courante ;
- Dossier 2 - Accompagnement des clients "Boulangier Expert" ;
- Dossier 3 - Lancement de "Boulangier Expert" ;
- Dossier 4 - Suivi financier du développement de BFI.

Le contexte professionnel issu d'une organisation réelle, une PME commerciale et industrielle, devait favoriser l'appropriation du sujet par les candidats.

Le questionnaire avait pour objet d'offrir aux candidats une pluralité de travaux touchant à des domaines variés des sciences de gestion, notamment la comptabilité, la fiscalité, le contrôle de gestion, les systèmes d'information et la finance d'entreprise.

La formulation du questionnaire et les thèmes abordés permettaient, non seulement d'apprécier chez les candidats leur connaissance approfondie de la discipline, leur capacité à en situer les repères fondamentaux et les difficultés didactiques.

Loin de rester sur un plan strictement technique, les candidats étaient amenés à développer des compétences d'analyse, de structuration d'un raisonnement et de justification au travers notamment de la rédaction d'un argumentaire (question 2.5) et d'un diagnostic financier (question 4.3) ou de justifications de choix.

3.1.3- Observations générales

3.1.3.1- Sur le fond

L'étude portait sur une entreprise industrielle et commerciale, l'entreprise Boulangerie France Industrie (BFI), qui permettait à travers le développement d'un nouveau concept, de traiter quatre dossiers indépendants.

Dossier 1 – Opérations d'exploitation courante.

Ce premier dossier sollicitait des compétences en comptabilité générale et en système d'information autour de la gestion des clients.

Le jury s'étonne du manque de maîtrise des enregistrements. À titre d'illustration, certaines copies ne présentent soit aucune écriture comptable, soit des écritures totalement incohérentes.

Les questions portant sur le système d'information sont souvent mal traitées ou insuffisamment abordées.

Dossier 2 - Accompagnement des clients "Boulangier Expert"

Le dossier porte sur :

- l'étude de la rentabilité prévisionnelle de la solution proposée au client,
- le financement de la solution proposée au client,
- l'analyse des statistiques et des probabilités pour l'activité.

Trop souvent les candidats ont délaissé l'analyse statistique et le calcul des probabilités, qui, a priori, ne présentaient pas de difficulté particulière.

De nombreux candidats omettent la distinction entre charges variables et charges fixes et n'évoquent pas la notion de seuil de rentabilité, traduisant, de fait, le manque de maîtrise du modèle « coût-volume-profit ».

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité pour un futur enseignant d'économie gestion d'être en capacité de calculer et d'interpréter des indicateurs de gestion et de maîtriser les fonctionnalités du tableur, utiles au gestionnaire.

De plus, l'énonciation rigoureuse et structurée d'un raisonnement fait partie intégrante des compétences attendues d'un enseignant.

Dossier 3 – Lancement de "Boulangier Expert"

Ce dossier permettait, dans un premier temps, d'aborder la comptabilité approfondie au travers de traitements comptables spécifiques portant sur des immobilisations incorporelles et corporelles. À partir du questionnement, il était nécessaire que les candidats prennent le temps de s'appropriier le sujet pour en cerner les attendus. Le traitement de ce dossier nécessitait une bonne maîtrise des concepts associés.

Dans un second temps, il s'agissait de modéliser une nouvelle procédure en complétant un schéma événement-résultat et de faire évoluer le système d'information de l'entreprise.

Le jury rappelle que la maîtrise des compétences en comptabilité approfondie nécessite une préparation intensive et rigoureuse.

Dossier 4 – Suivi financier du développement de BFI

Ce dernier dossier demandait, d'une part, une analyse fonctionnelle du bilan et la mise en œuvre d'un BFR normatif et d'autre part un diagnostic financier, à partir d'un compte de résultat, d'un bilan fonctionnel et d'un tableau des flux de trésorerie fournis.

Le jury déplore que le calcul du BFR normatif ait été peu souvent réalisé et le diagnostic financier limité à un simple constat ou pas du tout réalisé.

<p>D'une manière générale, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de bien gérer le temps de l'épreuve. Pour cela, le jury recommande fortement aux candidats de s'entraîner à réaliser quelques annales dans les conditions du concours (durée et conditions matérielles).</p>

3.1.3.2- Sur la forme

Le manque de clarté et de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats a été pénalisant dans de nombreux cas.

L'écriture, l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire adapté aux sciences de gestion sont très fréquemment négligés dans les copies.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur ces compétences essentielles pour un enseignant et rappelle la formulation d'une compétence du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

- « - utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. »

Le jury déplore également qu'un trop grand nombre de candidats ne présente pas leurs réponses **de façon structurée**.

3.1.4- Conseils aux candidats

Les sujets sont conçus pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET de sessions antérieures et de DCG peut s'avérer efficace). ;
- s'entraîner à travailler en temps limité.

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé ;
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions ;
- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise ;
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.
- de bien gérer le temps de l'épreuve : une durée de 5 heures peut paraître longue, mais les candidats doivent réaliser un nombre important de travaux.

Conseils portant sur le fond :

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS et DCG) ;
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche les impliquant. En effet, les tableaux orientant la démarche ne sont pas annexés au sujet et doivent être conçus par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- ne pas négliger les questions de nature rédactionnelle visant à évaluer la compréhension des candidats, la prise de recul et leur capacité à expliquer clairement les principes ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie ;
- exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (un constat chiffré ne constitue pas une analyse) ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- s'imprégner du contexte afin d'adapter les réponses au sujet.

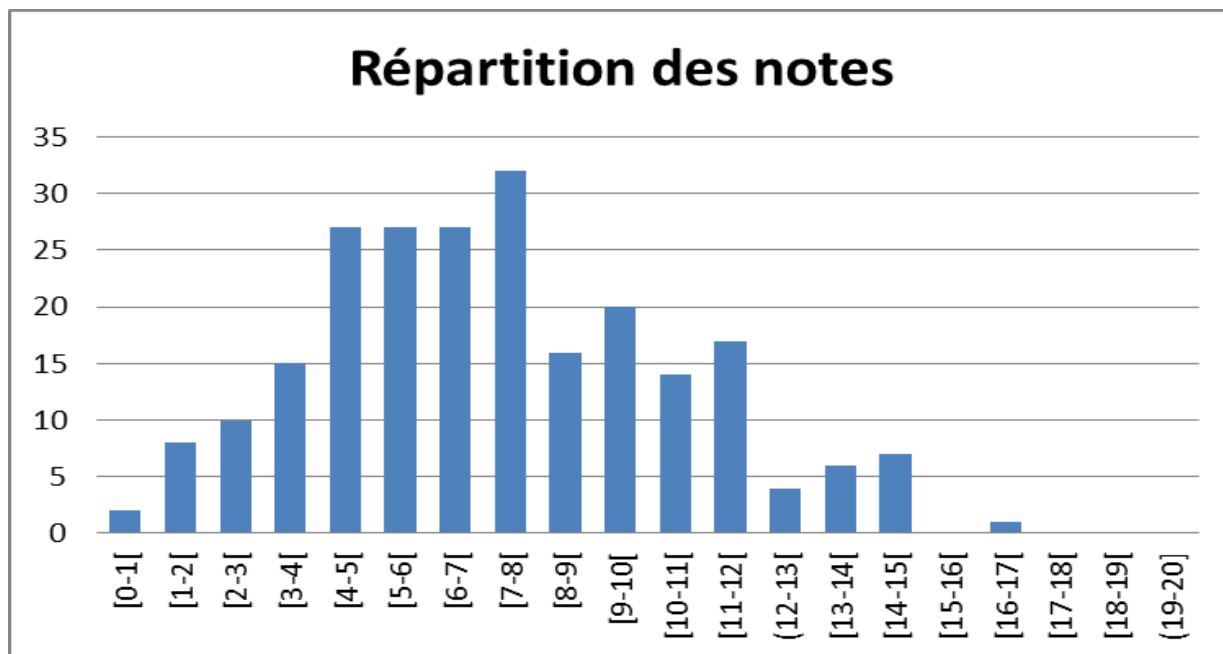
Conseils portant sur la forme :

- gérer efficacement son temps : des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur un dossier au détriment de tous les autres ;
- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableaux ;
- les copies étant numérisées, utiliser impérativement une encre de couleur foncée ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité. Par ailleurs, l'entraînement régulier et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

3.2.- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

3.2.1- Statistiques générales 2019



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 5$	62	26,6%	26,6%
$5 \leq N < 8$	86	36,9%	63,5%
$8 \leq N < 10$	36	15,5%	79,0%
$10 \leq N < 12$	31	13,3%	92,3%
$12 \leq N < 14$	10	4,3%	96,6%
$14 \leq N < 16$	7	3,0%	99,6%
$N \leq 16$	1	0,4%	100,0%
Total	233	1	

Médiane : 7/20 – Écart-type : 3.26

La moyenne de l'épreuve est de 6.98/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 7.86 en 2018, 8.03/20 en 2017, 6.83/20 en 2016.

3.2.2.- Le sujet

Rappel de la définition de l'épreuve :

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : ils sont trop nombreux à négliger l'une ou l'autre des parties proposées, voire à n'en traiter qu'une seule. Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

3.2.2.1- La note de synthèse

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous rédigerez une note de synthèse relevant du management des organisations et relative à la problématique suivante :

« Management de la qualité et performance »

Votre note de synthèse comportera 1300 mots (+/- 10%)

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajouter de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

Remarques d'ordre méthodologique

La consigne relative au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2019, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

La méthodologie de la synthèse

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu, respectant la longueur préconisée par l'énoncé. La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. Cet

exercice exige des candidats qu'ils prennent en compte la totalité des documents pour en dégager les enjeux et une problématique. Un entraînement dans des conditions similaires à celles du concours est fortement recommandé par le jury.

Le jury rappelle aux candidats que l'exercice de synthèse exclut tout apport extérieur aux idées contenues dans les documents. Cependant le candidat doit prendre appui sur ses connaissances disciplinaires et son capital culturel pour restituer avec justesse et structuration les éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est rigoureusement à proscrire. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

Si la synthèse comporte une dimension à la fois didactique et pédagogique, elle ne doit pas cependant donner lieu à la présentation d'une séquence d'enseignement ni évoquer expressément les difficultés didactiques susceptibles d'être rencontrées par les élèves ou les dispositifs pédagogiques susceptibles d'être mobilisés. La préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme par un effort d'organisation des idées et d'explicitation des concepts mobilisés. C'est dans cette perspective pédagogique que le candidat est amené à sélectionner et à hiérarchiser les notions puis à déterminer leur place dans le plan de la synthèse. La rédaction de titres aux différentes parties de la synthèse n'est pas exigée, mais cette pratique, associée à une formulation précise et pertinente, permet dans certains cas de clarifier utilement le propos. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression pertinente et cohérente.

Pour de futurs enseignants, une attention particulière doit notamment être apportée à l'orthographe, à la syntaxe et à la structuration du propos. Il s'agit là de compétences essentielles au métier de professeur.

Les attentes du jury

Le sujet invitait les candidats à s'interroger sur une problématique liée au thème « Management de la qualité et performance » (cf. éléments de correction).

Le dossier documentaire permettait de définir le management de la qualité, le concept de performance et les liens existants entre eux. Il présentait également deux exemples concrets mettant l'accent sur les difficultés de mise en œuvre du management de la qualité et de l'impact sur la performance au sein d'organisations privées mais aussi publiques.

Les idées dégagées montraient l'intérêt que représente la mise en œuvre d'un management de la qualité au sein des organisations, en quoi ce système permet généralement d'assurer leur performance globale malgré certaines limites, principalement méthodologiques et d'adaptation au contexte de chaque organisation.

○ Analyse des synthèses des candidats

Dans l'ensemble, le jury apprécie la proposition par les candidats, de notes de synthèse qui relèvent exclusivement du champ disciplinaire du management des organisations. Un effort de structuration, de la part de la majorité des candidats, a été noté mais le contenu des grandes parties reste trop souvent un catalogue de résumés des documents.

Le jury souligne également que le respect de la consigne relative au nombre de mots (1300 mots +/- 10 %) est majoritairement observé. Cependant certains candidats annoncent un nombre de mots correspondants aux attentes mais pas à la réalité de leur travail, ce qui les pénalise.

Certains candidats n'ont pas compris le sujet et se sont centrés sur le management en général et son impact d'un côté sur la qualité, de l'autre sur la performance. D'autres ont

traité « qualité et performance ». Or il est impératif, lorsque le sujet comporte deux notions distinctes de réfléchir aux liens qui peuvent exister entre elles.

➤ Introduction

Globalement, les membres du jury ont souligné une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel.

L'introduction doit permettre de définir et de circonscrire le sujet pour en identifier les enjeux et de poser une problématique. Les candidats doivent réaliser que la qualité du plan est souvent en lien avec la pertinence de la problématique.

Reprendre un exemple tiré de la documentation pour introduire le sujet et en montrer l'intérêt peut constituer une bonne entrée en matière. De même que la contextualisation de la réflexion peut faciliter la mise en évidence des éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Le jury déplore que trop souvent l'introduction ne se borne qu'à des tentatives de définitions, de problématique et d'annonce de plan.

Il convient de noter également que même si la synthèse doit être exempte de connaissances extérieures aux documents, il est nécessaire de présenter une définition claire des notions du sujet synthétisant les idées présentes dans les documents.

L'essence même de l'exercice consiste à présenter de façon structurée les idées présentes dans le document en vue d'apporter une réponse à la problématique ; l'absence de problématique est donc fortement pénalisante.

Le jury tient à relever que de nombreux candidats ont fait l'effort de reformuler le sujet sous forme de question. Cette problématique permet alors d'apprécier la compréhension du sujet et aide à démontrer la pertinence du plan. Cependant, certains candidats, bien que proposant une annonce de plan explicite ne vérifient pas que celle-ci réponde bien à la problématique proposée.

➤ Développement

Certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées.

Dans le cadre du sujet les documents proposés nécessitent de réaliser un ordonnancement entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Le jury invite les candidats à ne pas recopier (même entre guillemets) ni paraphraser les idées essentielles contenues dans les documents et à davantage les analyser afin de pouvoir établir des liens logiques entre les idées. Les contenus scientifiques doivent permettre d'exploiter les documents de manière pertinente. Il est rappelé également la nécessité d'exploiter l'ensemble des documents.

Les candidats doivent veiller à respecter les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Une relecture attentive est nécessaire.

○ Éléments de correction

Le thème du dossier documentaire était « Management de la qualité et performance ».

Le candidat devait présenter une note de 1 300 mots (+/- 10 %), organisée, problématisée et au raisonnement progressif, à partir d'un dossier de 14 pages comprenant 10 documents.

Les candidats étaient invités à présenter l'intérêt de la mise en œuvre d'un management de la qualité au sein des organisations, en quoi ce système permet généralement d'assurer leur performance globale, et ce malgré certaines limites, principalement méthodologiques et d'adaptation au contexte de chaque organisation.

➤ **PROPOSITION N°1**

Problématique : dans quelle mesure le management de la qualité permet-il d'atteindre la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Comment le concept de qualité s'est-il intégré dans les problématiques de gestion des organisations ?

1.1- Le concept de la qualité est un élément majeur de la gestion des organisations, dont l'intégration a largement évolué au cours du XXème siècle, s'affinant pour donner naissance au management de la qualité totale (TQM)

1.2- Les organisations ne parviennent pas toutes à appréhender la problématique de la qualité dans son ensemble, en particulier quand il s'agit de l'intégrer dans ses processus et méthodes de travail

Partie 2 – Quelles sont les apports du management de la qualité sur la performance globale de l'organisation ?

2.1- Le management de la qualité permet de développer la performance socio-économique

2.2- Le management de la qualité permet également de répondre à la problématique des coûts cachés impactant négativement la performance de l'organisation

Partie 3 – L'intégration du management de la qualité dans la réflexion stratégique comporte-t-elle des risques ?

3.1- On peut constater qu'un manque de compréhension globale du concept de management de la qualité peut aboutir à des effets contraires sur la performance globale.

3.2- Certaines études témoignent également d'une relation négative entre management de la qualité et performance, en particulier sur le long terme.

➤ **PROPOSITION N°2**

Problématique : quels sont les effets du management de la qualité sur la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Le management de la qualité permet d'atteindre la performance de l'organisation

1.1- Le concept de qualité au sein de l'organisation a largement évolué jusqu'à son intégration dans le TQM (Management de la qualité totale).

1.2- Par définition, le management de la qualité améliore la performance socio-économique.

1.3- Le management de la qualité permet également de limiter de nombreux coûts cachés.

Partie 2 – La démarche de management de la qualité comporte des risques pouvant nuire à la performance globale de l'organisation

- 2.1- La recherche de qualité peut, dans une certaine mesure, limiter la performance.
- 2.2- Le lean management, méthode issue du TPS, est encore aujourd'hui mal intégré dans certaines organisations, aboutissant à des effets délétères sur les ressources humaines.
- 2.3- Certaines organisations ont des difficultés à intégrer le management de la qualité.

Conseils aux candidats

- Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : consolider ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse d'une part ; et approfondir les connaissances disciplinaires en management d'autre part.
- Le jury invite également les candidats à la lecture régulière de textes scientifiques en management et à l'analyse de documents quantitatifs.
- Le jury invite les candidats à développer leurs capacités à produire une argumentation structurée et nourrie, combinée à un développement problématisé. Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de le contextualiser, de mettre en lien les idées afin de construire une problématique et un plan pertinent. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations conformément au programme du concours. Il est impératif que les candidats s'astreignent à analyser les enjeux de la question du sujet afin d'en traiter tous les aspects au moyen d'une véritable problématisation.
- Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.
- En particulier, le jury souligne que les copies proposant des problématiques pertinentes suivies d'un plan complet et cohérent sont le fait de candidats ayant démontré leur maîtrise des notions clés abordées dans le thème par la définition précise et complète qu'ils en donnent dans l'introduction. Il est rappelé, sur ce point, que le candidat ne peut miser sur le dossier documentaire pour lui fournir lesdites définitions. Le jury recommande aux candidats de lire et d'analyser les programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de BTS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel devront s'inscrire leurs futurs enseignements et qui les guidera dans la structuration de leur synthèse.
- Il est recommandé également aux candidats de s'entraîner à l'épreuve de synthèse à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.
- **Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire** (indiquer le numéro du document), y compris dans le contexte présenté en accroche.
- Enfin, les candidats doivent s'efforcer de produire un travail attestant de leur capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit, dans une copie à l'écriture, à la présentation et à la structuration soignées. L'utilisation de

connecteurs logiques (cependant, toutefois...) est fortement recommandée. Le jury attire l'attention des candidats sur le rôle essentiel de l'enseignant dans le développement des capacités de l'élève à utiliser la langue française, notamment écrite, tant dans la syntaxe que dans la grammaire et l'orthographe. Le manquement à cette obligation évidente est donc naturellement sanctionnée.

3.2.2.2- Questions dans le domaine économique ou juridique

Les questions peuvent être en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire.

Attentes du jury

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie ou de droit, ainsi que sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer ses propos.

Il est attendu d'un futur enseignant qu'il s'approprie le champ disciplinaire et qu'il mette en œuvre une méthodologie rigoureuse, des qualités didactiques et qu'il emploie un langage clair, scientifique et précis pour répondre aux questions.

Dans les deux champs disciplinaires, le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité, mais ceux-ci ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Le jury attend notamment :

- des réponses débutant systématiquement par **une phase de définitions claires, précises et incontestables** des notions juridiques ou économiques présentes dans le libellé des questions ;
- le développement de solides arguments, catégorisés, organisés et hiérarchisés ;
- un effort de précision et de clarté.

En économie, les références aux auteurs et théories sont particulièrement attendues et appréciées. Les concepts et les mécanismes économiques doivent être explicités.

En droit, une réponse ne saurait être complète sans s'appuyer sur les mécanismes juridiques et sans présenter les sanctions civiles et/ou pénales afférentes aux règles applicables présentées par les candidats.

L'esprit de synthèse et la concision sont des qualités qui facilitent la compréhension des idées exposées ; compréhension renforcée par le style, l'orthographe et une présentation soignée.

Maîtrise des connaissances fondamentales, capacité à faire le lien avec l'actualité et à formuler un propos clair, complet et synthétique, constituent un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

○ Analyse des réponses produites par les candidats

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances, certaines copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques, ce qui pénalise fortement la copie et donc la réussite à l'épreuve. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou superficielles et, pour certaines, hors sujet.

Le jury a été particulièrement marqué par la pauvreté des contenus scientifiques relevant pourtant du référentiel du cycle terminal STMG.

En économie comme en droit, certaines réponses témoignent, parfois, de confusions et d'un manque de maîtrise des concepts de base et des références théoriques attendues. L'actualisation des connaissances est également souvent absente.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé, relevant parfois d'une discussion sans fondements scientifiques : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées, des raisonnements juridiques très approximatifs...

Même si les réponses attendues peuvent être relativement brèves, elles doivent néanmoins être structurées. Beaucoup de candidats présentent des développements non-argumentés, juxtaposant des idées sans lien démontré avec le sujet.

Concernant les questions d'économie :

- Trop peu de candidats sont capables de définir certains concepts de base : marché concurrentiel, information imparfaite, normes...
- Les réponses à la première question (les marchés concurrentiels) sont souvent très factuelles, sans aucune référence à la théorie économique. Pour la deuxième question les candidats ont souvent traité soit de l'information imparfaite, soit de l'intervention de l'État sans se prononcer sur ce qui pourrait les lier, comme la nécessité ou non de l'intervention de l'État pour palier des asymétries. Quant à la troisième question, le terme de norme a souvent été mal ou partiellement interprété aboutissant à des développements sur les zones de libre-échanges.
- Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation s'avère à la fois insuffisamment développée et peu illustrée d'exemples ou au contraire ne reposant que sur des exemples.
- Les théories économiques sont peu connues.

Concernant les questions de droit :

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.
- Les réponses sont trop souvent imprécises chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées (les grands types des responsabilités ne se limitent pas à la distinction civile/pénale) ; le vocabulaire juridique est approximatif voire, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu.
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.
- Les réponses apportées se bornent trop souvent à définir plus ou moins adroitement les termes du sujet sans réel raisonnement.

○ **Éléments de correction**

▪ **Questions économiques**

Question 1. Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

Définitions attendues : Marché, Biens et services, Concurrentiels

Structuration autour de la problématique : les marchés des biens et services sont-ils toujours concurrentiels ?

Axe 1 - Les marchés en concurrence pure et parfaite ou en concurrence monopolistique sont des marchés concurrentiels.

Attendus :

- Les 5 conditions de concurrence pure et parfaite doivent être présentées et expliquées.
- Le respect de ces 5 conditions permet d'obtenir un marché parfaitement concurrentiel (prix d'équilibre et quantité d'équilibre). Ajustement de l'offre et de la demande entraîne pour les entreprises une concurrence permanente. Aucune ne peut être en situation de surprofit.
- Concurrence monopolistique

Axe 2 : Mais, de nombreuses structures de marchés freinent la concurrence.

Attendus :

- Schumpeter (1911) - le monopole temporaire
- Structure de marchés oligopolistiques

Ces situations peuvent avoir des origines très diverses :

- économie d'échelle ou monopole naturel (rendements d'échelles croissants) ;
- défaillances de marché : par les externalités ou par les biens publics ;
- Des pratiques anticoncurrentielles perdurent malgré une réglementation visant à les interdire.
 - Ententes
 - Abus de position dominante

Question 2. Une situation d'information imparfaite impose-t-elle une intervention de l'État ?

Définitions attendues : Situation d'information imparfaite (asymétrie d'information), Intervention de l'État.

Structuration autour de la problématique : pourquoi une situation d'information imparfaite peut-elle imposer une intervention de l'État ?

Axe 1 – Une situation d'information imparfaite génère des défaillances du marché

Attendus :

- Hypothèse de transparence non respectée ;
- L'information imparfaite mène à des défaillances de marché ;
- L'antisélection ou la sélection adverse de G. Akerlof.

Axe 2 - L'intervention de l'État peut s'avérer nécessaire pour pallier ces dysfonctionnements/défaillances

Attendus :

- Politique de concurrence ;
- G. Akerlof : assurances obligatoires et différenciation selon le risque
- Le marché peut parfois pallier les dysfonctionnements générés par les situations d'information imparfaite, rendant inutile l'intervention de l'État.
 - Spence (1973) : théorie du signal
 - Rothschild-Stiglitz (1976) : théorie du filtre

O Leibenstein (1957) : théorie du salaire d'efficience

Question 3. Les normes relatives aux produits et services favorisent-elles le développement des échanges internationaux ?

Définitions attendues : Normes (norme de facto ou norme de fait), échanges internationaux.

Structuration autour de la problématique : dans quelle mesure les normes relatives aux produits et services favorisent-elles le développement des échanges internationaux ?

Axe 1 – Les normes peuvent être des freins aux échanges internationaux.

Attendus :

- OMC interdit les restrictions aux échanges
- Chaque pays a intérêt à l'échange : Ricardo
- Normes comme barrières non tarifaires utilisées dans une logique de protectionnisme

Axe 2 – Les normes peuvent faciliter le développement des échanges internationaux.

Attendus :

- Instrument de sécurisation des échanges
- Meilleure information/transparence
- Rôle de l'état pour crédibiliser le signal
- OMC considère que certaines normes ne sont pas des mesures protectionnistes (protection de la santé ...)

▪ **Questions juridiques**

Question 1. La qualité de l'information sur la prestation fournie est-elle une obligation des parties au contrat de droit commun ?

Définitions attendues : Le consentement, le contrat et les conditions de validité des contrats.

Structuration autour de la problématique : la qualité de l'information sur la prestation fournie constitue-t-elle une obligation des parties au contrat de droit commun ?

Axe 1 - Étendue du devoir général d'information

Attendus :

Principe d'obligation précontractuelle d'information à la charge d'une partie (Art. 1112-1 al.1 cc).

Exception au principe.

Définition d'informations importantes (Art. 1112-1 al.3 cc).

Le devoir général d'information est d'ordre public (Art. 1112-1 al.5 cc).

Axe 2 - Conséquences d'un manquement au devoir général d'information

Attendus :

Le manquement au devoir d'information (Art. 1112-1 al 6 cc) :

- O engagement de la responsabilité extracontractuelle et conséquences;
- O annulation du contrat et conséquences.

Question 2. À quelles responsabilités l'entreprise s'expose-t-elle en cas de défaut d'un de ses produits ?

Définitions attendues : Responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle de l'entreprise, défaut d'un produit.

Structuration autour de la problématique : Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'entreprise en cas de défaut d'un de ses produits ?

Axe 1 - Responsabilité de l'entreprise liée aux garanties légales

- Garantie légale de conformité

Attendus :

Définition de la garantie de conformité

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Conséquences de la reconnaissance de responsabilité

- Garantie des vices cachés

Attendus :

Définition de la garantie des vices cachés

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Conséquences de la reconnaissance de responsabilité

Axe 2 - Responsabilité du fait des produits défectueux

Définition de la responsabilité des produits défectueux

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Deux conditions préalables (mise en circulation et défaut du produit)

Question 3. Comment le droit permet-il d'anticiper le risque et de le prévenir dans les contrats entre professionnels ?

Définitions attendues : Le droit, le risque et les contrats entre professionnels

Dans les relations entre professionnels, le contrat est l'outil juridique indispensable aux échanges et à la circulation des richesses. Outre la mise en relation des partenaires privés entre eux, il permet d'instaurer une stabilité et une sécurité dans leurs relations d'affaires.

Structuration autour de la problématique : Comment par le recours au contrat, le droit permet-il d'anticiper le risque et de le prévenir dans les contrats entre professionnels ?

Axe 1 - L'anticipation et la prévention du risque en période précontractuelle – La sécurisation du processus de négociation

- Les pourparlers
- la liberté de rompre les pourparlers
- obligations d'informations précontractuelles
 - Les avant-contrats
- le pacte de préférence
- la promesse unilatérale de contrat

Axe 2 - L'anticipation et la prévention du risque en période contractuelle

- Les clauses particulières insérées dans le contrat pour anticiper les risques (les clauses limitatives de responsabilité, les clauses pénales, les clauses d'indexation...)
- Principe de l'interdiction des ruptures brutales des relations commerciales

Axe 3 - La prévention du risque d'inexécution pour cause d'imprévision

- Principe de la force obligatoire du contrat
- Arrêt Canal de Craponne de 1876
- La réforme du droit des contrats (Article 1195 cc)
- Exception au principe de la force obligatoire des contrats

Conseils aux candidats

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- Apprendre à bien gérer le temps de l'épreuve afin de traiter toutes les questions.
- Maîtriser les connaissances économiques et juridiques fondamentales du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux dans ces deux disciplines est donc indispensable.
- Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques) valorisent la prestation du candidat.
- Aspects méthodologiques : les candidats sont invités à s'appuyer sur la méthodologie du développement structuré, notamment au niveau de l'introduction (accroche et intérêt du sujet, **définitions précises**, enjeux, problématique et annonce de plan). Un plan apparent et détaillé n'est pas exigé mais la réponse doit impérativement être structurée au moins en paragraphes distincts logiquement articulés entre eux.
- Développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style, orthographe, soin).

3.2.3- REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

3.2.3.1- Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse

- *La note de synthèse* - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.
- *Note de synthèse catégories A et B* - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

3.2.3.2- Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

DROIT

Ouvrages :

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relations avec le programme.

Revues :

Revues hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Revues Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

Sites Internet :

www.legifrance.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr

<http://vosdroits.servicespublic.fr>

www.economie.gouv.fr/dgccrf

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

ÉCONOMIE

Ouvrages :

Théories Economiques, M. Montoussé, éd. Bréal

Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck

Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

Économie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

Économie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J., éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd. Economica.

Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire des faits économiques, Brasseur J., coll. U, éd. Armand Colin.

Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod

Revue :

- *Les Cahiers français*
- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

Sites :

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

http://europa.eu/index_fr.htm

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

MANAGEMENT

Ouvrages :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

Revue :

Economie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01net ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle.

4- ADMISSION

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) met en évidence que les missions d'un professeur nécessitent bien plus que la seule maîtrise des compétences techniques et disciplinaires, afin d'accroître la réussite des élèves au travers des objectifs de la politique ministérielle.

Afin de se préparer aux épreuves, il importe de mener une réflexion didactique et pédagogique autour des enseignements liés à l'économie-gestion. Entrer dans cette démarche permet aux candidats d'aborder l'enseignement à la fois de manière pragmatique, d'entrer dans une logique d'évolution continue de la réflexion, pour mieux comprendre ce qui est attendu d'un enseignant. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'entrée dans l'exercice du métier.

Parmi les candidats non reçus, le jury a décelé parfois des fragilités importantes pouvant aller jusqu'à une incompatibilité avec l'exercice du métier.

Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont, au moment du concours, encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation tant rigoureuse que sérieuse aux épreuves ainsi qu'à l'exercice du métier, et pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

4.1-ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)

Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves

4.1.1- Déroulement de l'épreuve

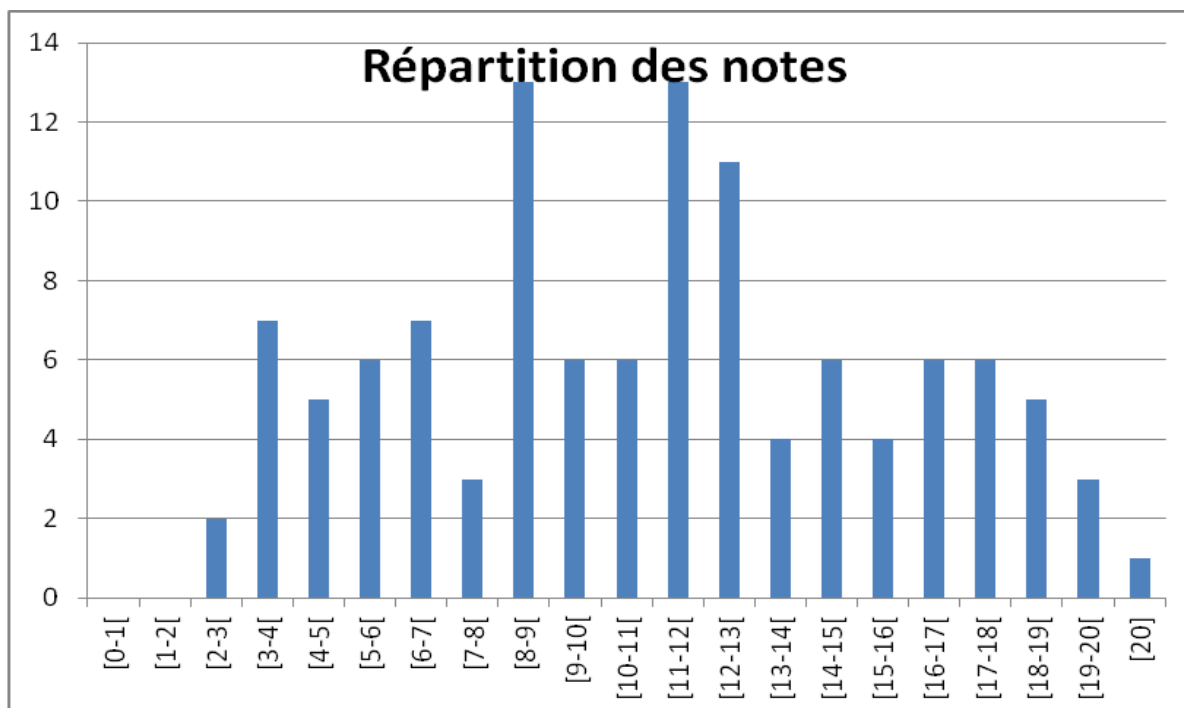
Le candidat choisit la discipline (droit ou économie ou management des organisations) dans laquelle il souhaite composer en début de préparation.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique). À noter que toute utilisation d'un équipement connecté est interdite ainsi que l'usage d'écouteurs.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec les membres du jury.

4.1.2- Éléments statistiques 2019



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 5	14	12,2%	12,2%
5 ≤ N < 8	17	14,8%	27,0%
8 ≤ N < 10	19	16,5%	43,5%
10 ≤ N < 12	19	16,5%	60,0%
12 ≤ N < 14	15	13,0%	73,0%
14 ≤ N < 16	10	8,7%	81,7%
N ≤ 16	21	18,3%	100,0%

La moyenne de l'épreuve est de 10.46/20, avec une disparité entre les deux concours : pour le CAPET 9.90/20 et pour le CAFEP 14.13/20.

Cette différence s'explique essentiellement par les différences de taux de pression pour chacun des concours.

La moyenne des admis est de 14.31/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 9.93/20 en 2018, 9.51/20 en 2017, 9.47/20 en 2016 et 9.68/20 en 2015

4.1.3 – Observations du jury

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et à développer une relation, une attention aux élèves, à leur diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Ils

doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. La maîtrise de la langue française dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à la question formulée dans les sujets. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés.

Certains candidats ne maîtrisent pas les savoirs basiques et/ou ne prennent pas la peine de définir les notions à faire acquérir aux élèves de STMG. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves dans leur exposé ou lors de l'entretien.

○ **Sur la forme**

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Or la réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Cette année encore, certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie ; mais, il est fortement discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette option ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé.

De trop nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention ce qui les a fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication ainsi que l'utilisation du tableau.

L'utilisation d'un ordinateur portable lors de la prestation est possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l'équipement numérique comme un « prompteur », altère la communication lors de l'exposé.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant.

○ **Sur le fonds**

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : les candidats définissant précisément et avec rigueur les termes du sujet sont trop peu nombreux ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts mobilisés ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à traiter réellement le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu d'importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves éludant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- les pratiques pédagogiques : elles manquent souvent de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique doivent être prises en compte ; les pratiques exposées n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, au-delà de la simple utilisation de la messagerie électronique, d'une recherche sur internet ou du partage de fichiers. Certains candidats proposent une utilisation des outils numériques pas toujours pertinente par rapport à la séquence et/ou au contexte proposé, « souvent stéréotypée. » Le jury attend des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement. « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » constitue un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de professeur ;
- l'évaluation des élèves : elle est souvent intégrée dans la présentation mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séquence pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- les transversalités et les prolongements en STS : le sujet invite explicitement les candidats à établir des transversalités avec les programmes des autres disciplines et

à envisager les prolongements du thème abordé en STS, la mise en valeur de leur sens est une attente implicite.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que le jury n'en comprenne la logique et la cohérence d'ensemble.

Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves! **Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séquence pédagogique.**

L'entretien prolonge l'exposé du candidat qui est alors invité à préciser et à expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend :

- la définition des objectifs pédagogiques,
- l'identification et l'explicitation des notions à faire acquérir aux élèves,
- la place de la séquence dans une progression pédagogique,
- son déroulement,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative),
- les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Enfin, **lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.**

4.1.4 – Conseils aux candidats

Avant l'épreuve

- Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves ;
- Les candidats doivent s'appropriier les programmes et les référentiels du cycle terminal et de STS et se tenir informés des évolutions ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT ;
- L'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la

classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice du métier ;

- Les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non la conditionner ni la formater.

Lors de la préparation en loge :

- Le candidat doit veiller à bien gérer son temps durant cette phase de préparation.
- La consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée au cours de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion ;
- Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés ;
- Pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée ;
- L'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites ;
- Les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter ;
- Une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

Pendant l'épreuve devant le jury :

- Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres jury rappellent qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites ;

- Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage,...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury ;

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant. Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

4.1.5 – Exemples de sujets de l'épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2019

À chaque sujet est associé un contexte d'enseignement :

Caractéristiques de la classe :

Vous enseignez dans un lycée polyvalent relevant de l'éducation prioritaire. Vous êtes professeur principal de la classe qui comporte 22 élèves. Vous avez déjà travaillé avec une association qui promeut l'entrepreneuriat féminin et, dans ce cadre, la venue d'une professionnelle dans votre classe est prévue.

Équipement :

Vous disposez d'une salle banalisée équipée d'un poste professeur informatique et d'un vidéoprojecteur.

Sujet A :

Enseignement : Droit

Classe : cycle terminal STMG

Sujet – Comment l'entrepreneur peut-il protéger son patrimoine ?

Sujet B :

Enseignement : Économie

Classe : cycle terminal STMG

Sujet – Le rôle des banques est-il différent selon les situations financières des agents économiques ?

Sujet C :

Enseignement : Management

Classe : cycle terminal STMG

Sujet – Quel est l'impact du système d'information sur la performance globale de l'organisation ?

4.2 – ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)

Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

4.2.1- Déroulement de l'épreuve

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier du candidat, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 2 heures. Au cours de cette préparation, les candidats n'ont accès à aucune documentation quelle qu'en soit la forme, hormis le dossier tel qu'ils l'ont remis au jury dans les conditions prévues dans la définition de l'épreuve.

Il s'agit de produire et de présenter une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet formulé par le jury.

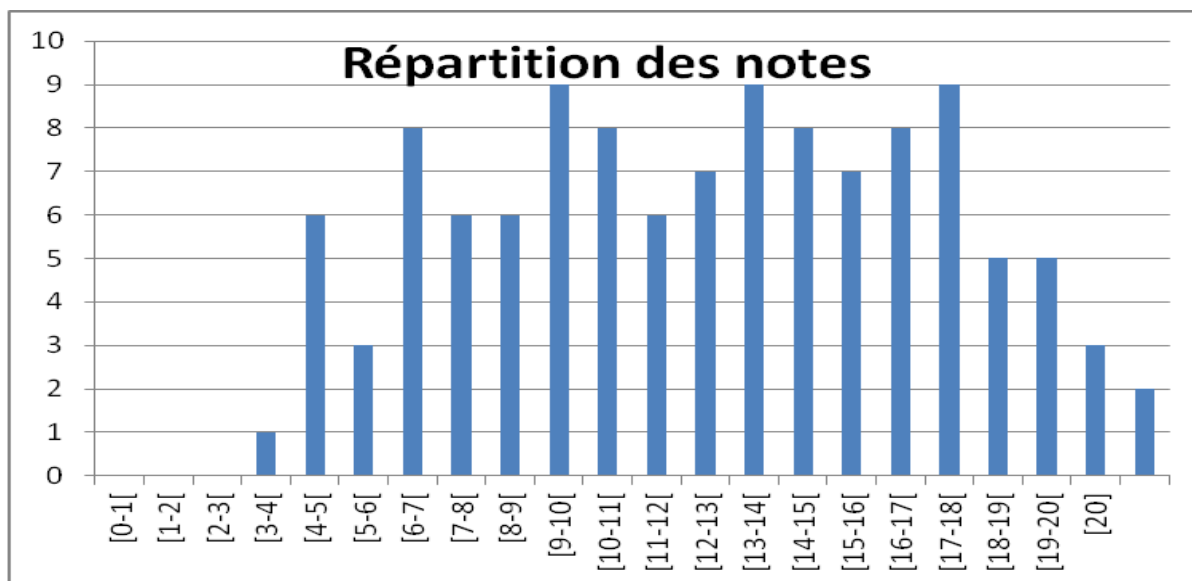
La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec le jury.

Au cours de l'exposé, le candidat présente sa proposition en réponse au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points jugés utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat :

- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- à repérer les difficultés d'apprentissage ;
- à concevoir des stratégies les prenant en compte ;
- à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur ;
- à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

4.2.2.- Éléments statistiques 2019



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 5	11	9,6%	9,6%
5 ≤ N < 8	23	20,2%	29,8%
8 ≤ N < 10	19	16,7%	46,5%
10 ≤ N < 12	15	13,2%	59,6%
12 ≤ N < 14	18	15,8%	75,4%
14 ≤ N < 16	16	14,0%	89,5%
N ≤ 16	27	23,7%	113,2%

La moyenne de l'épreuve est de 11.00, avec une disparité entre les trois concours : pour le CAPET 10.88/20, pour le CAFEP 15.40/20 et pour le troisième concours 7.37/20. Cette différence s'explique essentiellement par les différences de taux de pression pour chacun des concours.

La moyenne des admis est de 14.36/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 10.99 en 2018, 10.71/20 en 2017, 9.86/20 en 2016 et 9.48/20 en 2015.

4.2.3- Les observations du jury

- **La composition du dossier et formulation des sujets**

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Ce dossier permet au jury de formuler le sujet remis au candidat. Ce sujet peut porter sur les enseignements suivants : sciences de gestion en 1^{ère}, gestion et finance en terminale et processus 1 à 7 du BTS CG. À partir de ce dossier, le jury a recherché un point de

programme ou de référentiel en lien avec son contenu afin de demander à chacun des candidats la production d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation.

Compte tenu des dossiers remis par les candidats, la répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2019 est la suivante :

Niveau et Type de classe	
BTS	35 %
Terminale	36 %
1 ^{ère}	29 %
	100%

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte compatible avec les intentions des enseignements de la spécialité.

Néanmoins, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs suivants :

- dossiers comportant de nombreuses fautes d'orthographe.
- dossiers se faisant remarquer par le faible nombre de documents en rapport avec l'option « Comptabilité et Finance » ou par le manque d'adéquation entre les documents et les objectifs de formation,
- dossiers limitant la diversité des transpositions pédagogiques possibles, la possibilité de son exploitation lors de la phase de préparation et la pertinence des propositions du candidat.
- dossiers proposant déjà une transposition didactique aboutie.

Le jury observe souvent que les candidats dont le dossier relève des trois derniers cas évoqués ci-dessus, ont souvent des difficultés à présenter une réflexion réellement en lien avec le sujet proposé.

Le dossier doit présenter un contexte d'organisation pertinemment choisi pour servir de support à une exploitation didactique. Il doit être suffisamment riche et varié pour laisser la possibilité au candidat, en fonction du sujet choisi et formulé par le jury, de nourrir sa production.

Des annexes habilement sélectionnées sont utiles et nécessaires au candidat pour une transposition didactique de qualité. En aucun cas, celle-ci ne doit déjà être réalisée dès le dossier : le temps de préparation en loge est consacré à ce travail en fonction du sujet fourni.

Le dossier ne doit pas contenir la présentation du parcours scolaire et/ou professionnel du candidat.

○ Pendant la préparation

Les candidats doivent produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet posé par le jury.

Les sujets sont accompagnés d'un extrait de programme ou de référentiel. La proposition du candidat doit porter sur tout ou partie de celui-ci et **s'appuyer sur le contexte et les conditions d'enseignement proposés par le jury.**

Dès lors, il est attendu des candidats une production mettant en valeur leur réflexion sur les objectifs de formation.

Cette production doit intégrer des documents présentés dans le dossier (en pensant à les adapter) tel qu'il a été déposé et lu par le jury. Si d'autres supports sont ajoutés à la production, ils doivent être créés lors de cette phase de préparation.

La transposition didactique ne doit pas se limiter à la transformation des documents annexés au dossier mais doit s'intégrer dans une logique de création de séquence pédagogique réfléchie et construite en fonction d'intentions explicites.

Les candidats invités à concevoir une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, ne pensent pas toujours à identifier les conditions concrètes de son exploitation (pré-requis, transversalités, durée, classe entière ou groupes, contexte et conditions d'enseignement, ressources audiovisuelles ou informatiques nécessaires, modalités d'évaluation, rôle de l'enseignant...).

Quelques candidats ne respectent pas le cadre du sujet qui leur est soumis (niveau et type de classe, enseignement, voire thème). Dès lors, les productions pédagogiques présentées se révèlent peu pertinentes, puisqu'elles traitent d'un sujet que le candidat s'est posé lui-même et non du sujet posé par la commission.

Enfin, les candidats doivent approfondir leur réflexion didactique, argumenter leurs choix et structurer leur présentation.

- **Pendant l'épreuve : la prestation devant le jury**

L'objectif de l'épreuve est parfois mal compris. Certains candidats ne proposent aucune exploitation pédagogique formalisée (ressource pédagogique ou support d'évaluation) se contentant de déclarations générales et imprécises ou d'une présentation orale du dossier.

D'autres cherchent à utiliser tous leurs documents sans avoir défini d'objectif pédagogique précis, et sans démontrer le lien entre leur proposition et les intentions du programme ou du référentiel auquel le sujet fait référence.

Les candidats restent trop souvent prisonniers de leur dossier, et ils éprouvent des difficultés à sélectionner les informations pertinentes et à les adapter ; certains ne pensent pas à modifier leurs annexes ou à les faire évoluer grâce à une réflexion conduite à partir du thème à traiter.

D'autres encore présentent des ressources brutes, sans aucun questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs.

La transposition didactique proposée ne met pas toujours suffisamment en œuvre une utilisation pertinente des outils numériques.

L'exploitation de certains outils plus élaborés (environnement numérique de travail, progiciel de gestion intégré, jeux sérieux...) est trop souvent éludée. Lorsqu'elle est évoquée, ces outils sont souvent mal connus. Les candidats ne pensent pas assez à l'utilisation des outils numériques comme moyen de construction des capacités et compétences.

Certains candidats manquent de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie-gestion. Le jury constate également des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements en lien avec le sujet proposé ce qui nuit à la qualité de la réflexion didactique.

Par ailleurs, des candidats ne cherchent pas à démontrer en quoi leur proposition répond aux intentions du programme ou du référentiel et aux conditions d'apprentissage des élèves ou des étudiants.

Un petit nombre de candidats a une attitude inappropriée pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu) et ne laissent pas présager d'une capacité à adopter une posture adaptée aux missions du professeur.

De même, il n'est pas attendu des candidats qu'ils évoquent leur parcours scolaire et professionnel. **Le jury apprécie les candidats respectant strictement le cadre de l'épreuve.**

Enfin, lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont

celles de la République. Cette évaluation a été conduite à partir de mises en situation en cohérence avec l'exposé et dans le cours de l'entretien.

4.2.4- Conseils aux candidats

○ **Composition du dossier**

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la conception, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Il est souhaitable que le dossier mette en valeur les éléments caractéristiques de l'organisation observée, avec une sélection de documents actualisés qui permet une exploitation didactique.

En revanche, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séquence pédagogique dès la rédaction du dossier. La production à réaliser (ressource pédagogique ou support d'évaluation) sera demandée lors de l'épreuve.

La qualité du dossier influençant fortement la qualité de la production préparée et présentée pendant l'épreuve, il est indispensable que les candidats y portent toute l'attention nécessaire.

Il est vivement déconseillé de réutiliser un dossier ou document précédemment constitué sans une adaptation aux exigences de l'épreuve.

Il ne doit pas être indiqué dans le dossier d'éléments personnels concernant le candidat et le concours présenté.

Enfin, il est fortement conseillé aux candidats d'enrichir leur dossier afin d'ouvrir les champs d'exploitation pédagogique possibles.

○ **Épreuve**

▪ **Préparation en loge**

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit être attentif, pendant sa préparation en loge :

- aux objectifs pédagogiques ;
- aux pré-requis ;
- au choix du ou des éléments qu'il souhaite exploiter ;
- aux adaptations nécessaires de son dossier pour l'exploitation en classe ;
- aux éventuelles ressources complémentaires ;
- aux transversalités possibles ;
- au contexte et aux conditions d'enseignement proposés ;
- aux modalités d'évaluation.

À partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation, c'est-à-dire de concevoir une production adaptée à des objectifs de formation et/ou d'évaluation, et non de présenter une leçon. Le candidat doit placer l'élève au cœur de sa réflexion didactique en précisant clairement ses intentions et objectifs de formation.

Le candidat doit tenir compte de tout ou partie de l'extrait du programme ou du référentiel fourni avec le sujet.

Rappel aux candidats : seules les ressources complémentaires réalisées lors de la préparation en loge sont acceptées par le jury.

▪ **Exposé et entretien avec le jury :**

La présentation doit être structurée et la structure annoncée. La durée de trente minutes est un maximum et non un objectif à atteindre.

Dans ses réponses, le candidat ne doit pas évoquer son parcours scolaire et professionnel, sa situation personnelle et le concours présenté.

Les transversalités mentionnées doivent être précises, explicitées, pertinentes et maîtrisées.

Les programmes et référentiels de la filière économie et gestion doivent être maîtrisés. Il s'agit des programmes de la série STMG (Sciences de gestion en première et Gestion et Finance en terminale) et du référentiel de BTS CG (Comptabilité Gestion). La maîtrise des concepts scientifiques est essentielle pour la didactisation.

Le jury invite les futurs candidats à suivre les évolutions en matière de programmes et référentiels.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier, les spécificités des élèves et des étudiants de la filière, le fonctionnement d'un établissement et du système éducatif.

Le jury rappelle qu'une note basse n'est en aucun cas un jugement sur la personne, mais le résultat d'un classement, à un moment précis, des candidats à partir d'une évaluation des compétences nécessaires pour exercer le métier de professeur.

Quelques candidats ont obtenu une note très basse sur cette épreuve. Pour quelques-uns, cette note doit les amener à réfléchir à la pertinence de leur démarche visant à exercer le métier de professeur.

Pour d'autres, cette note signifie qu'ils ne sont pas encore prêts. Mais en s'engageant dans une préparation prenant en compte les recommandations formulées, ils devraient le devenir.

Le métier de professeur est un métier complexe qui nécessite la prise en compte des différents aspects scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Des candidats qui ont obtenu des notes faibles lors des précédentes sessions peuvent progresser pour être admis les années suivantes.

La composition du jury a été publiée sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (jusqu'à la publication des résultats d'admission).